

LA SECURITE DU LITTORAL MARITIME – DANS LA CONSTRUCTION DU NAVIRE – DANS L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS NAUTIQUES

Colloque juris'cup 1996

INTRODUCTION GENERALE

LA SECURITE DANS LA CONSTRUCTION DU NAVIRE

- 1 - Présentation du Décret du 9 Juillet 1996 relatif à la construction des navires, pris en application de la directive communautaire du 16 Juin 1994
- 2 - Les nouveaux intervenants: les organismes notifiés
- 3 - Le constructeur face à ces nouvelles obligations
- 4 - les Nouvelles dispositions de la législation moderne face aux risques de la plaisance

SECURITE DU LITTORAL MARITIME

- 1 - Le rôle du préfet Maritime
- 2 - le Rôle et la Compétence du Maire en matière de Police Générale de la Sécurité sur le littoral et de la Police spéciale dans la bande des 300 mètres

SECURITE DANS L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS NAUTIQUES

I - RAPPEL DU ROLE DE L'ETAT EN MATIERE DE SAUVETAGE ET DE SECURITE

II - L'ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS FACE A SES RESPONSABILITES

- 1 - Les textes actuellement applicables et l'arrêté du 3 mai 95
- 2 - Le point de vue de l'organisateur
- 3 - L'expérience Anglaise
- 4 - Les éléments d'information à sa disposition
 - La Météo
 - Routage